Sociétés et jeunesses en difficulté
Revue pluridisciplinaire de recherche

27 | Printemps 2022
Varia

Arthur Vuattoux, *Adolescences sous contrôle. Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*

Paris, Presses de Sciences Po, 2021, 192 p.

Thomas Léonard

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/sejed/11535
ISSN : 1953-8375

Éditeur
École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

Référence électronique
Thomas Léonard, « Arthur Vuattoux, *Adolescences sous contrôle. Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants* », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], 27 | Printemps 2022, mis en ligne le 01 septembre 2022, consulté le 12 septembre 2022. URL : http://journals.openedition.org/sejed/11535

Ce document a été généré automatiquement le 12 septembre 2022.

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

Arthur Vuattoux, *Adolescences sous contrôle. Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*

Paris, Presses de Sciences Po, 2021, 192 p.

Thomas Léonard

RÉFÉRENCE

Arthur Vuattoux, *Adolescences sous contrôle. Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021, 192 p.

1 Issu de sa thèse de doctorat soutenue en 2016, cet ouvrage d'Arthur Vuattoux rend compte d'un travail d'enquête mené dans la première partie des années 2010. Il présente une analyse du fonctionnement de la justice des mineurs, d'abord centrée sur le genre, puis s'inscrivant dans une perspective intersectionnelle[1]. L'enquête s'appuie sur des données issues de dossiers de jeunes mis en cause pour des délits, des observations réalisées au tribunal ainsi que des entretiens effectués avec des professionnels.

2 L'ouvrage est organisé en deux grandes parties. Dans la première, construite en trois chapitres, l'auteur s'inscrit dans le sillage des travaux de Coline Cardi qui ont questionné le rôle du droit et de la justice dans le « processus de différenciation des genres masculin et féminin[2]». Partant du constat que les filles font figure d'exception statistique dans la justice pénale des mineurs, et se réappropriant plus généralement le constat de l'existence de lectures différenciées des cas des filles et des garçons mis en cause, Arthur Vuattoux fait d'abord l'hypothèse que les rapports de genre « constituent l'un des aspects fondamentaux de différenciation au sein des procédures judiciaires » (p. 17).

3 La seconde partie est également organisée en trois chapitres. Le premier chapitre traite des privilèges dont bénéficient certaines catégories de jeunes face à l'institution

judiciaire. Le suivant consiste, à l'inverse, en une analyse de la manière dont certains groupes sociaux peuvent souffrir de différentes formes d'oppression. Ces deux chapitres constituent les préalables à une analyse intersectionnelle du traitement dont font l'objet les « jeunes filles roumaines », qui est présentée dans le dernier chapitre. On y voit que cette population ne souffre pas tant d'une addition de « handicaps » que d'un agencement spécifique de leurs propriétés qui a pour effet de produire les conditions de la légitimation des discriminations institutionnelles subies (p. 97-160).

4 Le premier chapitre débute par le récit de plusieurs affaires de délits dans lesquelles des adolescents, filles et garçons, sont mis en cause, et sur la manière dont ces cas sont interprétés, ce qui permet à l'auteur de décliner différentes interrogations qui sont au cœur de sa réflexion sur les rapports sociaux de sexe. D'abord, l'évocation d'un « concours de danse qui tourne mal » permet l'analyse du traitement pénal d'une affaire d'agression pour laquelle deux filles et deux garçons sont mis en cause. Arthur Vuattoux y fait le constat que le « recours au soin » est sollicité à l'égard des filles et non pas pour les garçons, « ce qui semble étayer l'hypothèse d'une tendance à médicaliser les déviances féminines » (p. 20). Il procède ensuite à l'analyse de deux affaires qui impliquent des garçons mis en cause pour des agressions sexuelles commises sur des jeunes filles. Dans les dossiers judiciaires, l'auteur observe de nombreuses références à la sexualité et à l'intimité des victimes, ces aspects semblant ignorés pour les auteurs présumés (p. 24-27). L'omission de l'attention portée à la sexualité des garçons paraît une lecture d'autant plus étonnante qu'il s'agit d'un cas d'agression sexuelle. Le chapitre se termine par le traitement d'une affaire de braquages jugée par la cour d'assises concernant une jeune fille et trois garçons. Il s'observe là encore un traitement différencié, la justice cherchant « avant tout, vis-à-vis des garçons, à évaluer la potentialité d'une récidive », quand, pour la jeune fille, l'« examen vise à comprendre ce qui s'est passé, et qui est, a priori, perçu comme "incompréhensible" » dans la mesure où « les jeunes femmes n'agissent pas ainsi » (p. 40). Médicalisation des déviances féminines, attention forte portée à l'intimité des filles et tendance à réduire les parcours des garçons aux actes commis constituent ainsi les principaux fils conducteurs de l'analyse des déviances juvéniles dans une analyse centrée sur le genre. Ces constats font écho à d'autres recherches récentes sur le sujet[3].

5 Dans le deuxième chapitre, Arthur Vuattoux ambitionne de rendre compte des causes de la « naturalisation institutionnelle des carrières féminines et masculines » en interrogeant les manières par lesquelles l'institution produit des normes de genre qui sont au principe de la légitimation de cette naturalisation (p. 43). L'auteur fait l'analyse d'un traitement différencié des filles et des garçons par la justice des mineurs, lequel est marqué, d'une part, par la sexualisation et la sanitarisation des adolescentes déviantes et, d'autre part, par une lecture des déviances masculines adolescentes nécessairement faite à travers le prisme de la violence, qu'elle soit subie ou agie par les jeunes garçons.

6 Le cas de Nina, longuement développé dans ce chapitre (p. 51-57), illustre de manière criante comment les interprétations faites à propos des situations des adolescents sont orientées à partir d'une grille de lecture genrée. Sa situation présente à bien des égards des caractéristiques généralement associées à une forme de délinquance masculine (particulièrement en raison de son usage récurrent de la violence physique), mais l'interprétation qui est faite de son cas porte pour l'essentiel sur sa santé mentale et sur la revendication de la nécessité de soins à son égard, même si l'affirmation d'une

réponse contraignante est également considérée comme nécessaire. En filigrane, on voit l'interprétation de la violence des garçons comme étant naturalisée, là où celle de Nina ne pourrait trouver son origine que dans des désordres psychologiques. L'expertise psychiatrique à son égard s'impose d'emblée comme allant de soi, ce type d'expertise étant bien plus rarement demandé dans des affaires comparables qui mettent en scène des garçons.

7 Dans la suite du chapitre, Arthur Vuattoux prend notamment appui sur les travaux de Raewyn Connell sur la masculinité hégémonique[4] pour montrer comment la violence des garçons, selon les contextes, peut parfois correspondre à ce type de masculinité. C'est notamment le cas quand ces violences sont commises sur des femmes ou sur des hommes qui ne « répondent pas aux critères hégémoniques », ce qui constitue un moyen d'« incarner la masculinité hégémonique et de rappeler la norme » (p. 71). Toutefois, ces violences semblent refléter une « hégémonie en trompe-l'œil », car elles sont le fait de garçons qui sont le plus souvent placés dans des situations de dominés dans leurs interactions quotidiennes. Ceci fait dire à l'auteur que cette violence est en réalité celle d'individus marginalisés qui « empruntent » des « scripts de genre [...] à l'hégémonie » davantage que leur violence ne manifesterait une forme archétypique de cette hégémonie (p. 73). L'analyse ne porte plus alors ici uniquement sur l'interprétation que les professionnels font des violences masculines ; elle cherche aussi à montrer comment leur origine et leur sens diffèrent selon les positions respectives des auteurs et victimes de violence : le jeune homme violent peut successivement être celui qui rappelle à un ordre genré, puis celui qui se voit rappelé à un ordre social dans lequel il est dominé.

8 On pourrait lire la mobilisation d'une grille de lecture genrée comme une manière de produire une justice personnalisée qui exige par définition de différencier, la notion de personnalisation étant centrale chez les différents professionnels intervenant lors du processus judiciaire. Arthur Vuattoux répond à cette interrogation dans le troisième chapitre. Il convient de la réalité de la personnalisation dans la pratique des professionnels, mais il conteste toutefois que les mécanismes de différenciation à l'œuvre entre les filles et les garçons puissent ici s'expliquer de cette manière. En effet, le constat d'un traitement assez homogène des jeunes au sein d'un même groupe de genre/sexe l'amène à considérer que ce n'est pas « l'individu qui fait l'objet d'une justice personnalisée, mais le sujet genré, c'est-à-dire le sujet en tant qu'il est assigné à un groupe de genre » (p. 92). En dépit de son caractère plus polémique, il privilégie la notion de « discrimination institutionnelle » pour rendre compte de ces différences de traitement, cette notion étant entendue dans son sens sociologique et non juridique, c'est-à-dire dans une conception collective de la discrimination et non pas strictement individuelle.

9 La seconde partie de l'ouvrage traite des « privilèges et oppressions de genre, race, classe et genre ». Elle débute par l'analyse d'une affaire dans laquelle sont mises en cause « quatre jeunes filles "bien sous tout rapport" » (chapitre 4), cas qui constitue l'archétype d'un traitement privilégié par la justice des mineurs (p. 101-117) ; elle se poursuit par l'analyse des différentes formes d'oppression (de genre, de race, de classe, d'âge, mais aussi liées au handicap) observées par l'auteur sur son terrain (chapitre 5, p. 119-137). Le dernier chapitre consiste en l'analyse du traitement réservé aux « jeunes filles roumaines » (p. 139-160), qui apparaît comme l'exemple archétypique de l'oppression produite par les différents rapports de pouvoir étudiés (chapitre 6). Ce cas

permet de montrer l'intérêt d'une analyse intersectionnelle, puisqu'il illustre le fait que l'intersection entre les différents rapports de pouvoir engendre des effets qui ne se limitent pas à la somme de chacun d'entre eux.

10 La lecture du quatrième chapitre est saisissante en raison du contraste qui existe entre le traitement habituel des jeunes ayant affaire à la justice, relaté dans la première partie, et celui, privilégié, dont font l'objet les jeunes filles en question. Mises en cause pour l'acquisition de stupéfiants (l'une d'elles détenant même plus de deux kilogrammes de cannabis, quantité « laissant habituellement penser à un trafic »), ces jeunes filles feront l'objet d'une composition pénale, une mesure qui « fait échapper les adolescents et adolescentes concernés à une confrontation trop longue avec le système judiciaire ». Si la lecture en termes de genre ne disparaît pas, ce qui s'observe notamment par l'attention forte portée à l'intimité et à la psychologie de ces jeunes filles, elle s'imbrique à d'autres rapports de pouvoir. D'abord, la capacité de ces mises en cause à faire des présentations d'elles-mêmes sophistiquées et la révélation de certaines pratiques culturelles (comme le fait d'avoir été choriste à l'opéra de Paris pour l'une d'entre elles) constituent des marqueurs symboliques de leur commune appartenance aux classes moyennes et supérieures blanches. Ensuite, la forte implication de leurs parents, la connaissance des codes par ces derniers, parfois poussée jusqu'au recours à une impertinence maîtrisée, contribuent également à une interprétation positive de ces cas par la justice. Enfin, la proximité de classe entre les professionnels et les parents issus de milieux favorisés contribue à expliquer une plus grande empathie, quand, de leur côté, les parents issus des classes populaires échouent le plus souvent à susciter la compassion.

11 Après avoir rendu compte du traitement d'« individus privilégiés », Arthur Vuattoux se concentre, dans son cinquième chapitre, sur les formes d'oppression de genre, de race, de classe et d'âge. L'auteur indique y avoir privilégié la notion d'« oppression » sur celle de « handicap » (« traduction insatisfaisante de la notion de *burden* ») que l'on retrouve parfois dans la littérature scientifique, d'une part en raison de la confusion que peut engendrer l'usage de ce terme au regard de l'importance du handicap en lui-même comme modalité d'oppression, d'autre part en raison « des limites de la métaphore mathématique qu'elle suggère »[5] (p. 119). Plusieurs cas sont présentés. Ils permettent à l'auteur de montrer la diversité des formes d'oppression existantes. Ainsi, le cas d'Iman permet de montrer qu'un événement comme une fugue, qui apparaît ordinairement comme relativement banal, peut faire l'objet d'une attention toute particulière quand entre en scène une lecture culturaliste : le lien à l'islam de la jeune fille et du garçon qu'elle fréquente justifie aux yeux des professionnels une « mise en garde » contre « les risques inhérents » à sa religion et un rappel des pratiques acceptables ou non en la matière (p. 125-131).

12 Le cas des « jeunes filles roumaines » (p. 139-160), traité dans le dernier chapitre de l'ouvrage, présente un intérêt particulièrement heuristique pour comprendre comment le produit de l'intersection entre différents rapports de pouvoir ne peut pas être réduit à une somme de privilèges ou de désavantages. Ces jeunes filles, perçues comme relevant de la catégorie des « Roms », sont ainsi le plus souvent condamnées à des peines de prison ferme y compris en l'absence de tout antécédent judiciaire, sanction qui apparaîtrait d'ordinaire tout à fait impensable à l'égard de prévenus mineurs, *a fortiori* pour des filles. Les représentations relatives à la culture supposée de ces jeunes filles favorisent le fait qu'elles soient perçues comme plus précocement adultes, car

potentiellement déjà épouses ou mères, ce qui justifie qu'elles soient rejetées hors du groupe des adolescentes, c'est-à-dire à la fois de celui des mineurs et de celui des filles. Cette thèse mériterait d'être confrontée à l'analyse du traitement pénal des adultes perçus comme « Roms », hommes et femmes, afin de déterminer dans quelle mesure ces jeunes filles sont considérées réellement comme des femmes ou des « hommes comme les autres » (pour paraphraser la formule que l'auteur emploie dans son travail de thèse[6] mais qui disparaît de l'ouvrage), ou si elles sont traitées comme une catégorie spécifique, ni pleinement adulte, ni pleinement mineure. Le cas analysé par l'auteur illustre en effet tout l'intérêt de l'intégration des rapports sociaux d'âge à l'analyse intersectionnelle, là où les recherches se concentrent généralement pour l'essentiel sur ceux de race, de classe et de genre.

13 Au-delà, ce dernier chapitre est intéressant en ce qu'il questionne les causes de la légitimation du traitement discriminatoire de cette population dont les professionnels ont conscience, alors même qu'ils semblent tous s'accorder à condamner le principe des discriminations. En l'occurrence, chacun semble rejeter la responsabilité sur autrui, les éducateurs reprochant au parquet de décider d'un jugement à délai rapproché et aux juges d'accepter de juger dans ces conditions. Les magistrats reprochent aux éducateurs leur manque de présence auprès de ces populations, ce qui les contraindrait selon eux à prendre ces décisions, faute qu'un autre suivi soit possible (p. 148). L'auteur montre toutefois, en s'appuyant sur le cas du tribunal B., que les modalités de prise en charge de ces jeunes filles ne sont pas partout identiques, et qu'elles peuvent parfois se caractériser par une certaine adaptation aux spécificités de ce public, sans que cela empêche pour autant de très fréquentes incarcérations. Allant dans ce sens, nous avions montré dans nos travaux que la subversion des normes et routines discriminatoires à l'égard de ces populations était possible sous certaines conditions dans le cas des majeurs jugés en comparution immédiate : une alliance entre un journaliste local et une fraction militante du barreau d'une juridiction étudiée avait permis la médiatisation du traitement discriminatoire de ces populations, ce qui avait abouti, pour les « Roms » sans antécédents, à une substitution du standard d'une peine de prison ferme par des peines de prison avec sursis[7].

14 L'entreprise consistant à rendre compte d'un travail de thèse de plus de 400 pages dans un volume de moins de 200 pages est périlleuse. Les éléments relatifs aux implications de la méthodologie employée, ainsi qu'aux discussions théoriques, sont vraisemblablement ceux qui ont été les plus abrégés. On observe également que le point de vue des professionnels apparaît moins explicitement et qu'il est plutôt restitué de manière diffuse tout au long du travail. Le choix d'Arthur Vuattoux d'avoir peu sacrifié de sa partie relative à l'analyse intersectionnelle nous semble judicieux au regard de la place centrale de l'articulation entre les différents rapports de pouvoir dans sa réflexion. C'était sans doute aussi nécessaire au regard de la promesse faite par le titre de l'ouvrage, lequel place « genre, race, classe et âge » au même niveau, là où celui de la thèse plaçait le genre en son cœur.

15 En terminant l'ouvrage, le lecteur peut rester sur une impression de trop peu ou plutôt, devrions-nous dire, sur une envie d'aller plus loin. Cette observation ne vient pas pointer des carences de l'analyse, laquelle est extrêmement rigoureuse et s'appuie sur des lectures fines des situations rencontrées sur le terrain. Il s'agit en réalité sans doute là d'évoquer le sentiment paradoxal que peuvent nourrir les travaux stimulants : on est en effet convaincu de la pertinence de terminer sur l'analyse du cas des « jeunes filles

roumaines » – nous serions bien en peine de proposer une meilleure alternative – mais on voudrait en savoir plus sur le produit d'autres types de configurations. Il est bien sûr difficile d'en tenir grief à l'auteur, et cette remarque vient d'abord souligner que ce travail pourrait en inspirer d'autres pour prolonger celui ici initié.

NOTES

1. Dans son sens le plus large, la notion d'intersectionnalité fait référence à l'analyse de la multiplicité des formes de domination dont les individus peuvent faire l'objet. Suivant une conception plus stricte, la notion implique de considérer les liens qui existent entre les différents types de domination. Cette notion s'est d'abord développée comme une critique interne aux mouvements sociaux et au féminisme en particulier, laquelle vient souligner que les femmes racisées, lesbiennes et/ou issues des classes populaires se trouvent de fait exclues de luttes menées par des femmes issues des catégories privilégiées. La notion s'est ensuite largement diffusée dans les travaux relevant des sciences sociales en se caractérisant généralement par l'attention portée à la dimension contextuelle et historicisée de ces rapports de pouvoir ainsi qu'à leur imbrication plutôt qu'en les pensant comme des additions d'avantages et de privilèges. *Cf.* Sébastien Chauvin et Alexandre Jaunait, « L'intersectionnalité contre l'intersection », *Raisons politiques*, n° 58, 2015, p. 55-74 – https://doi.org/10.3917/rai.058.0055

2. Coline Cardi, « La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social », thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Numa Murard, université Paris 7, 2008.

3. Par exemple : Saïda Houadfi, *Éducation, protection et contrôle de la jeunesse. Contribution à une sociologie des professionnel-le-s de la prise en charge socio-judiciaire*, thèse de sociologie sous la direction de Dominique Duprez, université de Lille, 2019.

4. Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Éd. Amsterdam, 2014.

5. On retrouve ici une critique centrale des recherches intersectionnelles qui s'inscrivent en faux contre les approches qui analysent les rapports de pouvoir en termes d'additions d'avantages ou de handicaps.

6. Arthur Vuattoux, « Genre et rapports de pouvoir dans l'institution judiciaire : enquête sur le traitement institutionnel des déviances adolescentes par la justice pénale et civile dans la France contemporaine », thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Bertrand Pulman, université Paris 13 Sorbonne-Paris-Cité, 2016.

7. Thomas Léonard, « De la "politique publique" à la pratique des comparutions immédiates : une sociologie de l'action publique au prisme des configurations locales et nationale », thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Jean-Gabriel Contamin, université Lille 2, 2014.

AUTEURS

THOMAS LÉONARD

Thomas Léonard est docteur en science politique. Il est chercheur à l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) et chercheur associé au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS).